

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 15 juin 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13, 14 et 15 juin 2016

2016 DJS 148 - DDCT Subvention (2 000 euros) à Macao Écriture(s) (13^{ème}).

M^{mes} Pauline VÉRON et Colombe BROSEL, rapporteures

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 31 mai 2016, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à Macao Écriture(s), Maison des Associations - 11, rue Caillaux (13^{ème}) ;

Vu l'avis du conseil du 13^{ème} arrondissement en date du 30 mai 2016 ;

Sur le rapport présenté par Mesdames Pauline VÉRON, au nom de la 7^{ème} Commission, et Colombe BROSEL, au nom de la 3^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 2 000 euros est attribuée à Macao Écriture(s) (20062 / 2016_04464) Maison des Associations - 11, rue Caillaux (13^{ème}), pour son projet Formation au baby-sitting, une valorisation économique et sociale pour les jeunes des quartiers.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 422, ligne VF88004 "Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la jeunesse" du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2016 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO